

MUNICIPALITÉ DE LAC-POULIN

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024

Chers contribuables et membres du conseil municipal,

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter la situation financière de notre municipalité. Ce rapport est présenté à la séance du 3 juin 2025 et sera distribué à chaque contribuable.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le 8 avril 2025, la firme de comptables Blanchette Vachon, s.e.n.c.r.l. présentait le rapport financier consolidé 2024, accompagné du rapport de l'auditeur indépendant. Le rapport de l'auditeur indépendant, indique qu'à l'exception des incidences du problème décrit dans la section "Fondement de l'opinion avec réserve du rapport signé le 8 avril 2025, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité de Lac-Poulin au 31 décembre 2024, ainsi que les résultats consolidés de leurs activités, de la variation consolidée de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette), de ses gains et pertes de réévaluation consolidés et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, l'auditeur indique que la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminée les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers consolidés, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation pour les exercices terminés le 31 décembre 2024 et 2023 n'ont pu être déterminées.

LES ÉTATS FINANCIERS 2024

Selon le rapport financier consolidé 2024 préparé par Blanchette Vachon, les revenus de fonctionnement avant consolidation de la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2024 totalisent un montant de 573 471 \$ alors que les dépenses de fonctionnement avant consolidation s'élèvent à 560 336 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, le déficit de l'exercice est de 155 908 \$.

En date du 31 décembre 2024, la municipalité de Lac-Poulin a un déficit accumulé non affecté de 30 750 \$ qu'elle devra combler.

Le rapport financier consolidé 2024 est disponible sur demande au bureau municipal.

Léon Drouin, maire